Mars 2020 Info Pêche 69 #24

Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

GÉNÉRATION PÊCHE

EVENEMENT

L' ouverture de la pêche à la truite approche à grands pas !

Etes-vous prêt ?

Quelques rappels sur la réglementation et les nouveautés 2020 :

✓ carte de pêche **obligatoire** pour vous la procurer : www.cartedepeche.fr.

✓ **6 salmonidés maximum** par jour et par pêcheur.

✓ sur la **Brévenne amont** (depuis 2019) et sur le **haut Garon** jusqu'au village de Thurins (depuis 2020), une **fenêtre de capture** a été mise en place. Les truites fario d'une taille inférieure à 20 cm et celle d'une taille supérieure à 25 cm doivent être remises à l'eau.

✓ Sur le reste du département la **maille est fixée à 23 cm**.

Retrouvez toutes les informations sur la réglementation sur www.peche69.fr

Bonne saison de pêche!

Attention ! Mise en réserve temporaire l'Azergues (partie 2ème catégorie) du 10/02/2020 au 13/03/2020

En bref...

- Mercredi 11 mars 2020 : Dernière conférence de la saison #4 Franck ROSMANN «Le Black-bass»

- Samedi 28 Mars 2020 : Assemblée générale des pêcheurs du Rhône à Saint Synphorien sur Coise

- Du 10 au 13 Avril 2020 : Enduro Carpe organisée par l'AAPPMA de Saint Georges de Reneins

- Du 18 au 19 Avril : Brocante pêche organisée par l'AAPPMA de Villefranche sur Saône

SOMMAIRE

Ouverture de la truite • Lac des sapins • SYRRTA• Pollution de la Brévenne • Evénement de l'hiver • Enquête pêcheur

Le lac des Sapins labellisé

Site emblématique du département, le lac des Sapins vient d'être labellisé « parcours famille» par la Fédération Nationale de la Pêche et votre Fédération.

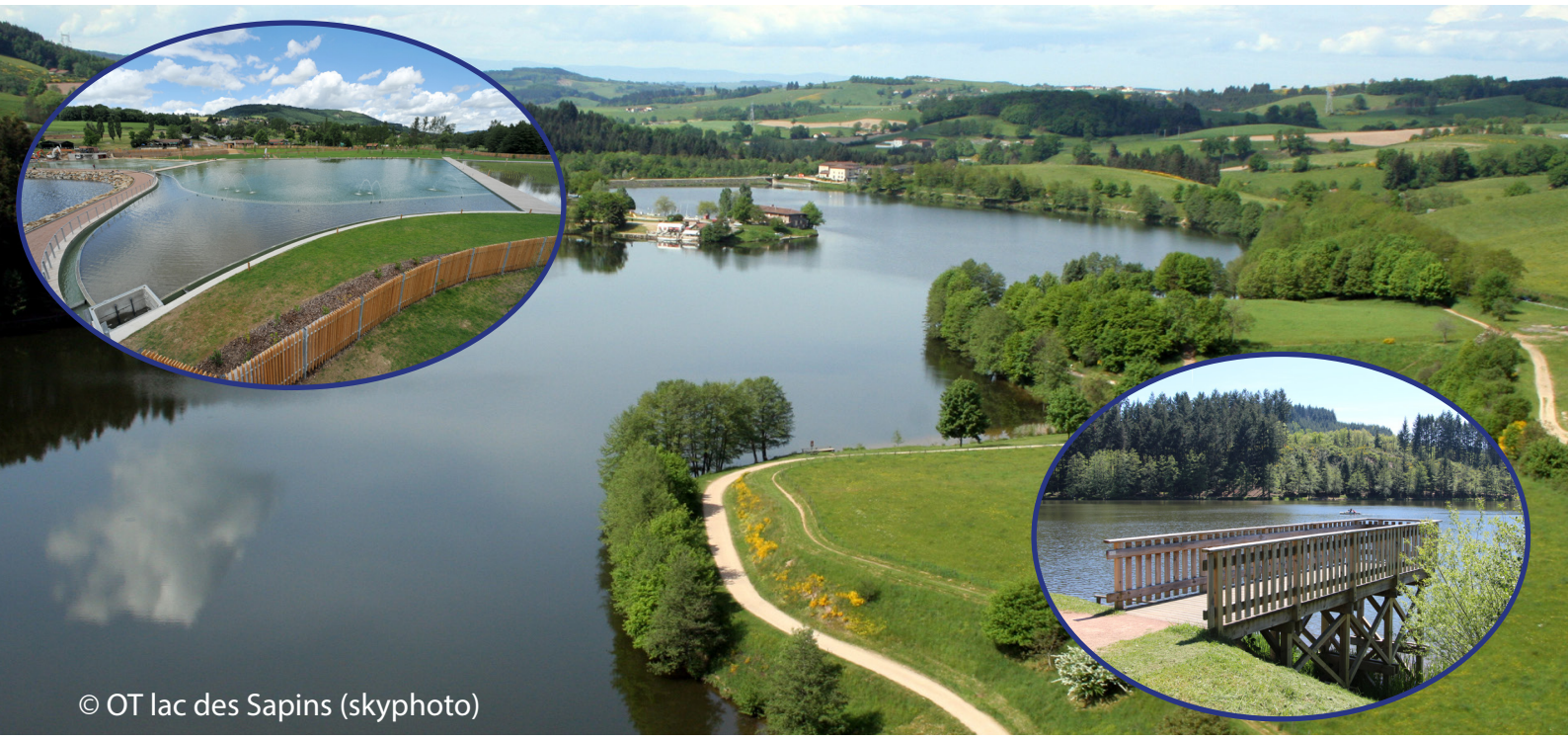

© OT lac des Sapins (skyphoto)

Qu'est-ce que le « parcours famille » ?

Il s'agit de parcours pensé pour que vous passiez une agréable journée en famille au bord de l'eau. En plus de la pêche, sur place, toutes les commodités sont présentes : sanitaires, aire de jeu pour les enfants, coins pique-nique, zone de restauration…

Ces sites doivent également allier une gestion des milieux respectant le cycle de vie des espèces ainsi que des aménagements permettant à tout un chacun de pratiquer sa passion de la pêche de façon confortable.

Ainsi, le lac des Sapins possède de nombreux postes de pêche comprenant des pontons pour personnes à mobilité réduite. La navigation par moteur électrique ainsi que la pêche au float tube sont également autorisées.

Un nouveau partenaire pour la Fédération *SYRRTA*

Cette année encore, un nouveau partenaire a choisi de nous faire confiance. Nous avons donc rejoint le programme d'éducation à l'environnement porté par le SYRRTA (SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents). Nous interviendrons dans 6 écoles du territoire afin de faire découvrir la biodiversité aquatique aux enfants et de les sensibiliser à la protection des rivières. Une première approche du sujet a eu lieu en classe durant l'hiver et dès le printemps, les enfants mettront en pratique ce qu'ils ont appris au cours d'une sortie à la rivière.

TECHNIQUE

Pollution de la Brévenne : une grande victoire pour les pêcheurs et les milieux aquatiques!

En 2018, notre Fédération pour la Pêche et de protection des milieux aquatiques du Rhône et de la Métropole de Lyon, ayant épuisé tous les recours administratifs et amiables possibles pour faire cesser rapidement le rejet polluant dévastateur d'une station d'épuration sur la rivière Brévenne, avait sollicité la justice pour mettre fin au problème. Après une bataille juridique sans précédent de plus d'un an et demi, menée jusqu'au bout par les pêcheurs de loisir, autour d'un outil récent et peu utilisé du droit de l'environnement - le référé pénal - la Cour de cassation nous a finalement donné raison. Cette victoire ouvre de belles perspectives à tous les défenseurs de l'environnement !

Qu'est-ce que le Référé Pénal ?

Il s'agit d'un outil prévu par le droit français permettant au juge des libertés de prendre **très rapidement** (48h) des mesures destinées à mettre un terme à une pollution ou à en limiter les effets dans un but de préservation de l'environnement et de sécurité sanitaire.

La Brévenne : un combat de longue haleine...

Après une première décision en notre faveur, la société gestionnaire de la station d'épuration a saisi la cour d'appel de Lyon qui lui a donné raison. Le motif ? L'enquête pénale est en cours et les responsabilités n'ont pas été établies. Le dysfonctionnement de la station d'épuration était probablement lié à des rejets trop importants dans le réseau. La Fédération de Pêche n'en est cependant pas restée là ! En effet, s'il fallait attendre la fin des enquêtes pour prendre des mesures visant à faire cesser les pollutions, ce nouveau texte du code de l'environnement perdrait tout son intérêt et son efficacité.

Nous avons donc porté cette affaire jusqu'à la Cour de cassation, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français qui nous a finalement donné raison. Le juge des libertés peut prendre des mesures conservatoires dès lors qu'il est constaté le non-respect de la règlementation, sans attendre les conclusions sur les responsabilités pénales de chacun.

La décision de la Cour de cassation fait jurisprudence. Désormais, **tous les défenseurs de l'environnement pourront avoir recours au référé pénal sans attendre la fin des enquêtes** afin de faire cesser les pollutions affectant les eaux douces souterraines ou superficielles, les eaux de la mer et la faune qu'elles hébergent !

Visionner le reportage de France 3 YouTube @Fédération Pêche Rhône

EVENEMENT

Festival des sciences

Saint Symphorien sur Coise

Le **11 février** dernier, la Fédération de Pêche accompagnée de l'AAPPMA « Les amis de la Coise» était présente aux Festival des Sciences de Saint Symphorien sur Coise.

Les élèves des écoles et collèges voisins ont fait le déplacement pour découvrir les nombreux ateliers et conférences qui leur étaient proposés.

Cette première édition est un franc succès puisque plus de **350 personnes** sont venus nous rendre visite afin de découvrir notre atelier sur les habitants aquatiques et la qualité des eaux des rivières.

CNPL 2020 à Clermont Ferrand

Les **17, 18 et 19 janvier** dernier, la Fédération de Pêche du Rhône était présente au côté de 29 autres fédérations pour le Carrefour National de la Pêche de Loisirs qui a lieu tous les ans à la Grande Halle d'Auvergne. Comme chaque année, l'évènement a été un grand succès ! Vous avez été très nombreux à venir nous rencontrer et à vous montrer particulièrement intéressés par notre nouvelle carte interactive **GEOPECHE**.

DEVELOPPEMENT

Ensemble, construisons la pêche de demain : grande enquête 2020

Quelle pêche souhaitez-vous pour demain ?

2020 s'annonce comme un tournant essentiel pour le développement /futur de notre loisir pêche :
- d'une part vous allez pouvoir ***désigner, ou devenir nos représentants bénévoles*** pour les 5 années à venir au sein des AAPPMA puis de la Fédération,
- et d'autre part, pour guider l'action et les choix de nos associations, vous avez la possibilité de nous faire part de ***vos attentes et de vos souhaits en matière de pêche*** en répondant à notre grande enquête 2020.

Nous avons besoin de vous pour mieux connaître les pêcheurs et les non pêcheurs, et répondre au mieux à vos exigences ! Merci de prendre quelques minutes seulement pour nous aider à construire ensemble la pêche de demain: le questionnaire en ligne, c'est par **ici !**

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ
www.cartedepeche.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

www.peche69.fr

Suivez-nous sur facebook
@federation.peche.rhone

YouTube
@Fédération Pêche Rhône

«Projet soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes»

Info Pêche 69. Publication périodique d'informations de la FDAAPPMA69. Directeur de la publication: Alain LAGARDE
Rédaction et conception: Service Développement. Photos: FNPF-Laurent Madelon-FD69

Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1 allée du levant • 69890 La Tour de Salvagny • 04 72 18 01 80
www.peche69.fr
federation@peche69.fr